

CIRCULAIRE N° 4959 /223

OBJET : Modification des listes annexées aux circulaires d'application des accords Maroc-Tunisie, Maroc- Mauritanie et Maroc-Guinée.

REFER: - Circulaires n°s : -4823/223 et 4824/223 du 11/10/2002 ;
- 4833/223 du 25/10/2002 ;
- 4866/223 du 06/06/2003.

La circulaire n°4951/211 du 20/07/2005 a apporté des modifications à certaines codifications du tarif des droits d'importation.

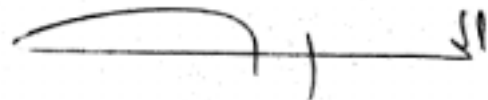
Ces modifications ont eu des répercussions sur les listes des produits annexées aux circulaires d'application des accords conclus avec la Tunisie, la Mauritanie et la Guinée.

Aussi, le service est-il informé qu'il convient de procéder à la prise en charge desdites modifications conformément aux indications figurant aux tableaux ci-joints, en annexes 1, 2 et 3.

Les listes n°s « 2 », « M1suite » et « M2 » ainsi que la liste n°« B », annexées respectivement aux accords maroco-guinéen, maroco-tunisien et maroco-mauritanien et figurant dans les annexes des sections 07, 08 et 09 du chapitre 02 du titre 6 de la RDII, sont à modifier en conséquence.

**TIRAGE 1 N° 24
ANNEE 2005**

**Le Directeur des Etudes et de
la Coopération Internationale**



El Aid MAHSOUSSI

ANNEXE 1

**Modification des listes annexées
à la circulaire d'application de l'accord
Maroc-Tunisie n°4824/223 du 11/10/2002**

****_**_**_**_****

A/ Modifications concernant la liste M1 suite

Ancienne position à supprimer (Liste M1 suite / Page 4)	Nouvelle position à prendre en charge
40 16 99 92	40 16 99 94 20

B/ Modifications concernant la liste M2

Anciennes positions à supprimer	Nouvelles positions à prendre en charge
(Liste M2 / Page 2)	
21 06 90 79	21 06 90 72 00 21 06 90 79 10 21 06 90 79 80
(Liste M2 / Page 5)	
56 03 92 29	56 03 92 23 56 03 92 25 56 03 92 28
56 03 93 29	56 03 93 23 56 03 93 27
(Liste M2 / Page 6)	
61 15 91 99	61 15 91 99 10 61 15 91 99 90
61 15 99 99	61 15 99 99 10 61 15 99 99 90

ANNEXE 2

**Modification de la liste « B » annexée à la circulaire d'application
de l'Accord MAROC-MAURITANIE, intervenue au niveau de la circulaire
n°4866/223 du 06/06/2003 (annexe 2)**

Désignation du produit	Ancienne position à supprimer	Nouvelles positions à prendre en charge
Tourteaux et autres préparations pour l'alimentation du bétail.	Ex 23 09 90 90 80	Ex 23 09 90 90 81 Ex 23 09 90 90 89

ANNEXE 3

**Modification de la liste « 2 » annexée à la circulaire d'application
de l'Accord MAROC- GUINEE n°4833/223 du 25/10/2002**

Désignation du produit	Ancienne position à supprimer (Liste 2 / Page 2)	Nouvelle position à prendre en charge
Concentrés de fruits sauf agrumes.	21 06 90 90 00	21 06 90 90 99